

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

### REUNION DU 28/05/2024 – PV N°40

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

### CORRESPONDANCE

**M. HOUHIRRA CHAMZA** : du 27/05/24, demandant l'attribution de 2 points au classement de l'équipe U13 Territoire du CANET RFC, suite à des défis non inscrits sur les FMI de deux matches de début du Championnat :

- U13 T du 20/01/24 MONTPELLIER / CANET RFC
- U13 T du 03/02/24 USEPMM / CANET RFC

► Au motif que les arbitres des deux rencontres n'ont pas fait le nécessaire.

▪ **La Commission rappelle que :**

- les clubs ont l'obligation d'utiliser leur adresse électronique officielle (n°club@footoccitanie.fr) pour tout échange par mail avec les services administratifs.
- **L'Article - 147 RG FFF** : 1. **L'homologation** des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.**
- **Article 6 Critérium U13** : LE POINT SUPPLEMENTAIRE AVEC LES DEFIS OBLIGATOIRES Ils seront à réaliser **AVANT les rencontres sous le contrôle des accompagnateurs d'équipes**. En cas de match nul à la fin de la rencontre qui oppose deux équipes, c'est le résultat du défi technique qui donne le point supplémentaire à l'équipe qui obtient la meilleure performance. Le résultat du défi (mention du vainqueur) **doit apparaître sur la FMI dans la rubrique " OBSERVATIONS D'APRES MATCH"**.



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes. Une sanction financière pénalisera les 2 clubs si aucune mention n'est visible sur la FMI.
- Sa décision du 30/04/25 – Réunion du 30/04/24 OFFICIEL 66 N°36 du 03/05/24 :
- Courriel du CANET RFC du 29/04/24 : demandant la prise en compte de défis en U13 T sur des matches de début de 2ème phase, non notifiés sur la FMI et actés par le club par e-mail (du 30/04). Réponse a déjà été faite par le service administratif : application de l'article 6 du Critérium U13 Elite.

## DEFIS TECHNIQUES JOURNEE DES 25 ET 26/05/24

### U13 TERRITOIRE

▪ **Règlement : quelque soit le résultat du match, le vainqueur du défi gagne 1 pt de plus au classement**

- Match U13 T du 26/04 CARCASSONNE / CANET N°27734442
  - Score initial : 1 – 4
    - Défi remporté par **CANET RFC : + 1 point au classement**
- Match U13 T du 25/04 AGDE / NARBONNE N°27734443
  - Score initial : 3 – 2
    - Défi remporté par **FU NARBONNE : + 1 point au classement**

### U13 ANIMATION

▪ **Règlement : en cas de match nul, le vainqueur du défi gagne 1 pt de plus au classement**

- Match Animation P/A du 25/04 ASPRES / ARGELES 2 N°27740651
  - Score initial : 1 – 1
    - Défi remporté par **FC ALBERES-ARGELES : + 1 point au classement**
- Match Animation P/D du 25/04 VILLELONGUE / RFCT N°27742630
  - Score initial : 1 – 1
    - Défi remporté par **RF CANOHES TOULOUGES : + 1 point au classement**
- Match Animation P/D du 25/04 LE SOLER 2 / PIA 2 N°27742631
  - Score initial : 1 – 1
    - Défi remporté par **FC PIA : + 1 point au classement**

## CARTON VERT JOURNEE DES 25 ET 26/05/24

- Match U15 D1 du 26/05 LATOUR BAS ELNE 2 / PERPIGNAN AC N°27750701
  - Joueur DARGAUD Loan (2547235380)
    - Motif : Plaisir

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## CHAMPIONNATS SENIORS

ACCESSIONS / DESCENTES à l'issue de la saison 2023/2024

### DEPARTEMENTAL 1 INTERSPORT

#### REGLEMENTS GENERAUX LFO

Chapitre 3 - Championnat Régional 3

Article 8 - Accessions / Rétrogradations

Article 8.2 - Rétrogradations

- **Sont reléguées au championnat Départemental 1 de leur district d'appartenance les équipes classées de la 11ème à la dernière place des huit poules du championnat Régional 3.**

#### EPREUVES OFFICIELLES DISTRICT DES P-O

Article 7 - Le club champion accède en REGIONALE 3. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. **La descente d'un ou plusieurs clubs de REGIONALE 3 entraînera automatiquement une ou plusieurs descentes supplémentaires.**

#### Descentes de R3



**AVENIR FOOTBALL CATALAN 1 11<sup>EME</sup> de R3**

#### Montée en R3



**FC CLAIRA – ST LAURENT 1<sup>ER</sup> de D1**

#### Descentes en D2



**SALEILLES OC 12<sup>EME</sup> de D1**

**\*AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 club déjà représenté en D1**

\* Article 5 Epreuves Officielles - Un club ne pourra engager, dans chaque division, qu'une seule équipe. Toutefois dans les championnats de Jeunes et Foot entreprise, ainsi que la dernière Division «seniors», un club pourra engager plusieurs équipes, mais elles devront être classées dans des groupes différents.

### DEPARTEMENTAL 2

Article 2- Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 2 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 1. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 3 Article 3 - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

#### Descentes de R3



**USEPMM II**

Décision Commission **Régionale** de Gestion des Compétitions du 27/02/24



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Montées en D1



FC THUIR 1<sup>ER</sup> de D2  
SO RIVESALTES 2 **SECOND** de D2

## Descentes en D3



ENTENTE CONFLETOISE 2 10<sup>EME</sup> de D2  
FC BAHO PEZILLA 11<sup>EME</sup> de D2  
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 12<sup>EME</sup> de D2

### DEPARTEMENTAL 3

Article 6 - Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 4 Article 7 - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

## Montées en D2



RF CANOHES TOULOUGES 1<sup>er</sup> de D3  
FC BAGES – VILLENEUVE **second** de D3

## Descentent en D4



FC VILLELONGUE 2 10<sup>EME</sup> de D3  
FC THUIR 2 11<sup>EME</sup> de D3  
ASPTT PAYS CATALAN 12<sup>EME</sup> de D3 (FG)

### DEPARTEMENTAL 4

Article 6 - Si 2 poules, le club classé premier de chaque groupe accède automatiquement en DEPARTEMENTAL 3. Ils disputeront en un seul match, sans prolongation et avec tirs au but éventuellement, sur terrain déterminé par le Comité Directeur, le titre de champion du Roussillon.

## Montées en D3



FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 1<sup>ER</sup> de D4 P/A  
RF CANOHES TOULOUGES 3 1<sup>ER</sup> de D4 P/B

### CHAMPIONS DU ROUSSILLON 2023/2024

#### SENIORS

- D1 Intersport : FC CLAIRA – ST LAURENT
- D2 : FC THUIR
- D3 : RF CANOHES TOULOUGES
- D4 : RF CANOHES TOULOUGES 3 ou FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 (dossier en cours)

#### JEUNES

- U19 D1 : FC LATOUR BAS ELNE
- U17 D1 : FC LE BOULOU SJPC
- U15 D1 : USEPMM 4
- U15 F : FC LATOUR BAS ELNE
- U13 ELITE : FC ALBERES-ARGELES

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## VAINQUEURS COUPES ROUSSILLON JEUNES 2023/2024

- U19 : CANET RFC
- U17 : CANET RFC
- U15 : CANET RFC
- U13 : CANET RFC



▪ FINALES de COUPE DU ROUSSILLON SENIORS et de CHALLENGE BAZATAQUI le  
Dimanche 2 juin 2024 stade Eric CANTONA à Argelès Sur Mer

Le Président  
J-C DELATRE

Le Secrétaire  
Régis SANCHEZ

